

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – AUBIN – BECEL – MENARD – GENAIN - CONSTENSOUX – HODIESNE – de ROUVRAY – MAHEUT – GINESTET – LECHAU – GUERIN – LENGART – LAVERGNE – LUCE - MOULIN

Pouvoirs : Mme VINCENT pouvoir à Mme FORIN
 Mr LAMORLETTE pouvoir à Mr AUBIN
 Mr DUVAL pouvoir à Mr MENARD
 Mr DREGE pouvoir à Mr DURAND
 Mr SAUTELET pouvoir à Mr de ROUVRAY

Absent : Mr Bertrand FROT

N°2132 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr DURAND

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame Joanna LUCE est la seule candidate.

Résultats : Votants : 22 dont 5 pouvoirs
 Bulletins nuls et blancs : /
 Exprimés : unanimité

Madame Joanna LUCE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°2133 : TARIFS MUNICIPAUX DU VILLARE : Rapporteur Mr AUBIN

Il apparait nécessaire de procéder à une harmonisation des tarifs de location du Villare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération adopte les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} Octobre 2014.

- Salle multimédia n°1	25€/heure
- Salle multimédia n°2	25 €/heure
- Espace partagé	25 €/heure
- Salle multifonctions	30 €/heure

N°2134 : VIREMENTS/OUVERTURES DE CREDITS : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les ouvertures et virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

Cpte 73925 : fonds de péréquation des ressources intercommunales :	+ 5000 €
Cpte 6238 : Divers	- 5000 €

Dépenses d'investissement :

Op 113 : Voiries/réseaux, cpte 23 : Travaux	+ 100.000 €
---	-------------

Recettes d'investissement :

Cpte 1641 : Emprunts	+ 100.000 €
----------------------	-------------

N°2135 : INDEMNITE DU TRESOR PUBLIC : Rapporteur Mr DURAND

Avec l'arrivée du nouveau trésorier de Trouville/Deauville, il convient d'actualiser son indemnité, actualisation qui consiste à changer le nom du destinataire.

La nouvelle responsable du pôle Trésor Public de l'arrondissement est Madame Valérie NATIVELLE.

Son indemnité est un pourcentage en fonction des dépenses et recettes du budget.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise le versement de cette indemnité à Madame NATIVELLE Valérie,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2136 : ADMISSIONS EN NON VALEUR : Rapporteur Mme BECEL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité admet en non valeur les sommes suivantes :

2010 – T 446	700 €
2011 – T 234	70.20 €
2011 – T 296	89.70 €
2011 – T 316	1 131,25 €
2011 - T 452	48 €
2013 – T 126949071	167,44 €

N°2137 : CONVENTION COMMUNE DE VILLERS/PALEOSPACE-ANNEXE RESTAURANT : Rapporteur Mr DURAND

La Commune de Villers sur Mer, par délibération du 23 Mars 2011, a octroyé au Musée Paléospace l'Odyssée la gestion d'un local à destination d'une activité de restauration.

Après exploitation, il apparaît plus judicieux que cette entité soit directement sous la responsabilité de la gestion communale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'Odyssée Paléospace qui enlèvera cet espace (de restauration) de la convention, à compter du 01/10/2014,

- autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures et consultations nécessaires et à signer toutes les conventions, baux, ou autres avec la structure ou la personne susceptible de continuer ou de reprendre ce type d'exploitation,
- et autorise Monsieur le Maire tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2138 : GROUPEMENT D'ACHATS – GAZ – Rapporteur Mr AUBIN

L'obligation est faite de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz à compter du 01/01/2015. Le Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados nous propose un groupement d'achat pour cette énergie.

Ce groupement de commande peut s'avérer pertinent, tant en terme de prix qu'en terme de qualité de service (dématérialisation des factures, contrôles par d'énergie verte...). La contribution pour les frais est fixée à 60 € pour l'année 2015/2016 (les contributions appelées pour les marchés suivants seront ajustées en fonction des frais engagés et de l'importance du groupement).

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (20 pour et 2 abstentions – Mrs de ROUVRAY et SAUTELET (pouvoir à Mr de ROUVRAY) :

- approuve l'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, coordonné par le SDEC Energie,
- autorise la participation financière et ce, comme sus-indiqué,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2139 : DEMANDE DE SUBVENTION DGE : Rapporteur Mr AUBIN

Dans le cadre de l'aménagement de la route et place de la Gare, il appartient à la Commune de VILLERS SUR MER d'améliorer la sécurité et la qualité de circulation des véhicules.

Cette zone est d'autant plus importante qu'elle jouxte la gare de Villers sur Mer et constitue une entrée de ville.

Les plans des travaux ont été réalisés par la Commune et leurs coûts estimatifs s'élèvent à 110.306 € HT. Ces travaux seront financés sur fonds propres.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'état via la Dotation Générale d'Équipement afin d'obtenir une subvention pour ces travaux de sécurité.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite une subvention au titre de la DGE et ce, pour les travaux sus-indiqués,
- adopte le plan de financement sus-indiqué,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2140 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN

Compte tenu des avancements de grade, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le tableau des emplois ci-dessous à compter du 01/10/2014

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADES	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	11
Directeur général des services 20/40	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur territorial	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
FILIERE TECHNIQUE	58
Ingénieur	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	10
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	38
Webmaster	1
FILIERE SPORTIVE	1
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1
FILIERE POLICE	2
Brigadier -chef principal de police municipale	1
Gardien de police municipale	1
FILIERE MEDICO & SOCIALE	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	1
Moniteur – éducateur (27 h/semaine)	1
FILIERE ANIMATION	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1
CONTRACTUELS	13
Chargé de mission	3
Enseignant d'anglais	1
Web-master (17.5 heure/semaine)	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe (dont 4 contrats aidés)	7
TOTAL	88

N°2141 : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS : Rapporteur Mr DURAND

La Commune de Villers sur Mer a institué la Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV) par délibération prise avant le 1^{er} Octobre 2012. Or l'article 106 de la loi des finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Ainsi, à compter des impositions dues au titre de 2013, les logements vacants peuvent être assujettis à la taxe d'habitation lorsqu'ils sont vacants depuis plus de deux ans (au lieu de cinq ans précédemment).

Les services fiscaux nous sollicitent afin de compléter la délibération en indiquant que la réduction de la durée de vacance est portée à deux ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue, 19 pour et 2 contre (Mmes GENAIN et CONSTENSOUX) et 1 abstention (Mme HODIESNE) :

- adopte cette décision de réduction à deux ans pour la taxe sur les logements vacants,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2142 : CONVENTION : RELAIS D'ASSISTANCE MATERNELLE /CAF/COMMUNE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur Mme FORIN

Lors de la présentation du bilan du RAM le 27/05/2014 à Trouville sur Mer, il a été indiqué que le contrat Enfance et Jeunesse signé entre la CAF et chaque commune partenaire du relais est arrivé à échéance.

Il convient de renouveler ce contrat pour bénéficier d'une prestation de service annuelle.

Les participations annuelles des communes ont été calculées en fonction de la répartition de la population.

Pour information, la participation de Villers sur Mer s'est élevée en 2013 à 3140 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF étant entendu que ce contrat Enfance Jeunesse concerne l'action « relais assistance maternelle »,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2143 : AUTORISATION D'ADHERER A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS : Rapporteur Mme FORIN

La Ville de Trouville sur Mer a créé un relais d'assistants maternels (RAM) en faveur de la petite enfance ayant pour objet :

- de créer un lieu d'information en aidant les familles à prendre connaissance des différents modes de garde existants sur le territoire sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif. Et de leur donner une information actualisée sur les prestations, les droits et démarches à effectuer.
- de rassembler en réseau les assistant(e)s maternel(le)s autour d'une personne qualifiée qui peut leur apporter un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité d'échanger leurs expériences.
- de favoriser les occasions de rencontres et d'échanges entre assistant(e)s maternel(le)s et parents.
- d'aider les assistant(e)s maternel(le)s à s'informer et à se professionnaliser.
- de créer un lieu d'échanges ouvert aux différents acteurs de la petite enfance.

Pour assurer le fonctionnement de cette structure intercommunale, il apparaît qu'un groupement de commandes s'avère indispensable afin de conclure un marché avec un prestataire chargé de la gestion de l'établissement, y compris du personnel qu'il recrutera.

Un comité de pilotage regroupant les représentants des communes adhérentes, la Caisse d'Allocations Familiales, le service départemental de la protection maternelle et infantile et du prestataire retenu, sera mis en place.

Vu le projet de convention de groupement de commandes, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Bénerville sur Mer, Blonville sur Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint Pierre Azif, Touques, Tourgéville, Trouville sur Mer, Vauville, Villers sur Mer, Villerville,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le choix d'un prestataire assurant le fonctionnement et la gestion du relais d'assistants maternels de la Côte Fleurie,
- accepte que la Ville de Trouville sur Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- élit pour la constitution de la commission d'appel d'offres du groupement, Mme Patricia FORIN comme représentante et Madame Géraldine GINESTET est élue en qualité de suppléante,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le marché à intervenir
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2144 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mr DURAND

Propriétaire : CABINET IFNOR - Syndic Adresse de l'immeuble : Résidence la Lorraine, 30 rue Foch – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement de façade avec isolation extérieure du pignon, décapage et lavage haute pression, reprise des fissures et mise en peinture de la façade et des boiseries, mise en œuvre d'une isolation extérieur sur le pignon.
Montant des Travaux : 17.561,63 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € au cabinet IFNOR pour le compte de la copropriété LA LORRAINE.

La séance est levée à 21h30.